

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du samedi 21 mars 2015

---

**Présents** : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Véronique NUNGE, Miriame ROESSEL

Représentés : Emilie MERMET-BOUVIER par Miriame ROESSEL, Hervé PELLECUER par Daniel MATHIEU, Josette ROUX par Loïc JEANJEAN

**Absents** : Frédéric NADLER, Josette ROUX, Hervé PELLECUER,

**Secrétaire de séance** : Pierre-Emmanuel DAUTRY

---

Ouverture de la séance : 09 h 00

- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 29/11/14 et 06/02/2015
- Informations diverses :

L'enquête publique voirie communale classée se déroule du lundi 23 mars 2015 au jeudi 09 avril 2015. Monsieur Jean-Pierre BARRERE commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, le mardi 24 mars 2015 de 10 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 09 avril 2015 de 16 h 00 à 18 h 00.

Le maire rappelle le projet de voies communales à classer ou à déclasser :

A classer :

- V.C. n°4 : de la V.C. n°2 à la limite de la commune du COLLET-DE-DÈZE
- V.C. n°7 : de la V.C. n°2 à la R.D. n°35
- V.C. n°17 : de la R.D n°35 au stationnement du hameau de l'Espinassas

A déclasser :

- V.C. n°8 : de la V.C. n°7 au hameau du RÉGENT
- V.C. n°9 : de la V.C. n°8 aux FAÏSSES
- V.C. n°13 : de la V.C. n°1 au hameau du LAUZAS
- V.C. n°15 : de la V.C. N°1 à la limite de la commune du COLLET DE DÈZE
- V.C. n°12 : 109 derniers mètres mas de VITATERNE

La commune de VIALAS a pour projet d'intégrer la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ; le conseil se prononce favorablement.

Interrogation sur la représentativité de la commune au sein de la future C.C.C.M.L.

G.A.L. (groupe d'action locale) : le maire informe du fonctionnement du G.A.L et plus précisément celui de l'association territoriale Causses Cévennes dont la Communauté de Communes Des Cévennes

au Mont Lozère fait partie après être sortie du G.A.L Cévennes porté par le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

L'association territoriale Causses Cévennes, constituée en Groupe d'Action Locale (G.A.L.), a répondu à l'appel à projets régional pour la gestion du programme LEADER 2014-2020 (fonds européens – 2 à 3 millions d'€).

La Région Languedoc-Roussillon, autorité de gestion pour les fonds européens, examine les candidatures et se prononcera à la fin mai 2015.

Pays Cévennes, réunion tourisme : problème relatif à la taxe de séjour : la ressource devrait diminuer de 30 % pour la C.C.C.M.L et l'Office de Tourisme du Pont de Montvert ; il n'est pas prévu d'augmenter la taxe de séjour. Les moyens financiers font de fait diminuer (impact sur la communication).

Pays Cévennes, accès Internet : le maire rappelle la réunion *programmation nouvelles technologies* du 26/03/15. Face aux problèmes récurrents d'accès Internet, le maire se rendra à la réunion avec D. Mathieu et L. Jeanjean.

Pays Cévennes, réunion S.P.A.N.C organisée au Pont de Montvert à laquelle E. MERMET-BOUVIER était présente et fera prochainement un CR au conseil.

Un nouveau bureau d'études a été désigné par le Syndicat Mixte Pays Des Cévennes afin de réaliser des diagnostics sur les systèmes d'assainissement non collectif.

Maison Rouverand : le Dossier de Consultations aux Entreprises (D.C.E.) est en cours d'élaboration par l'architecte Yaël GARRIGUES. Un devis a été demandé à M. Vincent LEYMARIE pour la coordination S.P.S.

Stratégie communale d'alimentation en eau potable : Suite à la délibération du 06 février 2015 relative à la mise en œuvre d'un projet structurant d'alimentation en eau potable de la commune et à la décision d'abonner la régularisation du captage de Lézinière, une réunion a été organisée le 11 mars 2015 à l'initiative de M. le Sous-Préfet et où ont été présents :

- M. le Sous-Préfet, Franck VINESSE et Mme R PINTARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Florac
- Pour la commune : le maire, C. LECAT, les adjoints J-C DAUTRY et V.NUNGE et le conseiller municipal P-E DAUTRY
- Pour la Direction territoriale de l'A.R.S., M. T. BIDEAU
- Pour le CG 48, Mme L. DHOMBRES

Les représentants de la commune ont présenté le projet communal d'alimentation en eau potable à court, moyen et long terme ; dans un 1<sup>er</sup> temps, la priorité est de distribuer l'eau à Lézinière-Pré Neuf à partir du captage de Cabanis puis de lancer la régularisation administrative des sources de l'Espinasse, du Cros, de Cabanis et de Poussières.

Le maire a demandé une dérogation pour utiliser l'eau des captages avant l'autorisation administrative.

Suite à l'abandon de la régularisation administrative du captage de Lézinière, le Sous-Préfet a demandé aux élus de prendre des dispositions afin d'alimenter en eau potable les hameaux de Lézinière et du Pré Neuf à savoir, distribution de bouteilles d'eau et arrêté municipal de restriction d'usage permanente.

Le 20 mars 2015, l'ARS a adressé à la mairie les résultats d'analyse du 02/03/2015 du réseau d'eau de Lézinière : « résultats conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés ».

Le conseil évoque la possibilité d'adhérer au S.A.T.E.P. du Conseil Général 48 pour obtenir assistance dans les procédures de régularisation.

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : Le conseil émet un avis favorable pour lancer un appel d'offre commun avec St Frézal de Ventalon et St Maurice de Ventalon voire même de concevoir un seul P.L.U. pour les 3 communes.

Compte administratif 2014 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	33 457.15			123 606.63	33 457.15	123 606.63
Opérations exercice	114 553.41	95 658.26	120 909.33	166 931.36	235 462.74	262 589.62
Total	148 010.56	95 658.26	120 909.33	290 537.99	268 919.89	386 196.25
Résultat de clôture	52 352.30			169 628.66		117 276.36
Restes à réaliser	157 468.80	162 717.00			157 468.80	162 717.00
Total cumulé	209 821.10	162 717.00		169 628.66	157 468.80	279 993.36
Résultat définitif	47 104.10			169 628.66		122 524.56

D. Mathieu souligne l'importance de privilégier les dépenses d'investissement à celles liées au fonctionnement ; C. Lecat répond que cela est fait autant que possible, notamment par les travaux en régie.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le Compte Administratif 2014.

C. Lecat, le maire, ne participe pas au vote.

Affectation de résultat : report au prochain conseil

Compte de gestion 2014 : le conseil déclare que les comptes de gestion 2014 dressés par le receveur sont certifiés conformes et n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

Employés communaux : le maire informe que le contrat de M. Roland MADEC se termine en juillet 2015. Un entretien est prévu semaine prochaine avec l'intéressé.

Schéma Directeur d'Assainissement : report au prochain conseil

Programme voirie 2015 : le maire présente les deux devis proposés par Lozère Ingénierie :

- VC de la RD 35 au croisement de Poussiels : reprise de chaussée en grave émulsion et bi-couche : 25 812.80 € HT
- VC des Estrêches : reprise de chaussée et aqueduc : 1 499.00 €
- TOTAL : 27 311.80 € HT ; le CG 48 dans le cadre du Programme d'Équipement Voirie Communale (P.E.V.C.) participe à hauteur de 50 % du montant HT soit 13 655.90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer les deux devis pour les travaux de voirie 2015 susmentionnés.

Rémunération de l'agent recenseur Éric TAMISIER pour la collecte du recensement de la population 2015 : Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de rémunérer Éric Tamisier selon l'indice dont relève l'agent au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (IMB 355 / IB 388) et en fonction des heures effectuées, à savoir 6 heures de formation et 17.5 h de terrain, soit 23.50 h.
- en ce qui concerne les frais de déplacement, d'appliquer la formule nombre de km effectués – 251 km – X par le tarif des indemnités de déplacement pour utilisation du véhicule personnel.

Contrat territorial CG 48 : le diagnostic territorial a été envoyé au CG 48 (réfèrent : M. Bertrand FISCHER).

Prochaine étape : le conseil doit délibérer avant le 31 mai sur les fiches projets 2015/2016/2017 (prioriser les projets communaux).

Marché génie civil – pierre sèche (aménagement de village Lézinier, l'Espinassas) : les marchés seront signés une fois les fiches projets validés par le CG 48. Une autorisation de démarrage anticipée devra être adressée au CG 48.

Châtaigneraie de l'Espinassas : les travaux d'élagage ont été réalisés.

Le maire et E.Mermet-Bouvier ont rencontré une chevrrière qui souhaite s'installer sur la commune ; une nouvelle rencontre est programmée le 11 avril prochain.

Réforme P.A.C. 2015/2020 : Le maire informe que dans le cadre de la réforme de la nouvelle P.A.C. 2015/2020, le projet d'orientation prévoit de sortir les châtaigneraies et les chênaies cévenoles des parcelles éligibles aux aides.

Après en avoir délibéré, le conseil demande que les châtaigneraies et les chênaies cévenoles soient reconnues et gravées comme parcelles éligibles dans la nouvelle P.A.C. ; que les aides versées aux exploitations cévenoles à travers l'Indemnité Compensatrice des Handicaps Naturels (I.C.H.N.) pour ces parcelles soient définitivement acquises.

Chantier International Jeunes : après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer la convention avec le Réseau Entraide Volontaire pour l'organisation d'un chantier international de 3 semaines en juillet prochain ; 3000.00 € seront inscrits au B.P. 2015 pour la participation de la commune au chantier.

La commune et l'association recherchent des encadrants pour animer le chantier.

Certification ECOCERT : Mme Roessel présente une demande de subvention de 100 € sur un budget total de 300 € pour la certification bio ECOCERT de la cantine de l'école primaire des Abrits. Une partie du conseil s'interroge sur le bien-fondé de la démarche et discute de l'utilité d'une telle certification pour un établissement scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil s'accorde pour attribuer une subvention de 100 € à l'école des Abrits en soutien de sa démarche pour une cuisine *fait maison* et privilégiant les circuits courts.

La séance est levée à 15 h 00